

Dénomination : A.A.BTP
Forme juridique : SASU
Capital : 500€
Siège social : • 102 Rue Félix Pyat 13003 Marseille

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Capital : 500€
Nombre d'actions : 50
Valeur nominale : 10€
Libération : 500€

<i>Nom, prénom, adresse des souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions souscrites</i>	<i>Valeur nominale des actions souscrites</i>	<i>Montants des versements</i>
<i>Nom, prénom, adresse :</i> Monsieur ABIDI Achour Demeurant au Meziraa Foussana Kasserine 1220 Tunisie Né le 20/06/1973 à Kasserine De nationalité Tunisienne	50	10€	500€
<i>Total des actions souscrites</i>	50		
<i>Total des versements</i>			500€

Le présent état qui constate la souscription de50..... Actions de la société A.A.BTP...ainsi que le versement de la somme de 500 € correspondant à la totalité du nominal desdites actions, est certifié exact, sincère et véritable par Mr ABIDI Achour.

Le président.

Fait à Marseille

Le 05/04/2024



TANDOORI NATIONAL
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1000 euros
Siège social : 75 Boulevard Baille 13006 Marseille
Siret : 85167844100011

Procès-Verbal en date du 17 Avril 2023

PV De Décision De l'Associé Unique

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept avrils à dix heures

L'associé unique de la société TANDOORI NATIONAL, SASU au capital de €, se sont réunis en 1000€

Le président lui-même l'associé unique, Monsieur HEDHIRI Chaoucki demeurant 42 Traverse de Saint Just 13013 Marseille, né le 22/12/1988 à AJACCIO

De nationalité Française que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social
- Changement de la dénomination
- Modifications corrélatives des statuts

1ÈRE RÉOLUTION : TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer, à compter du 17 avril 2023, le siège social

De 214 Boulevard National 13003 Marseille

À 75 Boulevard Baille 13006 MARSEILLE

Par conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'associé unique décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

Article : Siège social

Le siège social est fixé au 75 Boulevard Baille 13006 MARSEILLE

2ÈME RÉOLUTION : CHANGEMENT DE LA DENOMINATION

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société, à compter du 17 avril 2023

De : TANDOORI NATIONAL

A : 99 KIF

Par conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'associé unique décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

Article : Dénomination sociale

Fait à Marseille

Le 17 avril 2023

SIGNATURE